



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

17 Juin 2020



Date d'affichage

17 Juin 2020



Nombre de conseillers



En exercice 29

Présents 28

Votants 29

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2020 A 20 H 00

La séance est présidée
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames BUTIN – LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN
LAQUIEZE - ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET -
GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAINETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –
HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL
KAPPE SOPIO

POUVOIR :

Madame Rose-Marie LAINÉ à Monsieur François GAINETTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Éric DECLUY a été désigné secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 10 Juin 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N° 20.1896 – OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC D'EAU
POTABLE ANNEE 2019**

**N° 20.1896 – OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC D’EAU
POTABLE ANNEE 2019**

En vertu des dispositions de l’article L 2224.5 alinéa 1er du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes qui ont compétence en matière d’eau potable sont tenues de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix de leur service public d’eau.

Les dernières informations fournies par l’Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne concernent l’année 2019.

En conséquence, il vous est proposé :

⇒ de **PRENDRE** connaissance et d'**APPROUVER** le rapport ci-dessous.

⇒ de **PRECISER**, que conformément à la loi « Barnier » n° 95.101 du 02 février 1995, ce rapport sera mis à la disposition du public, en mairie, pour une durée d’un mois, au plus tard dans les 15 jours suivant la présentation au conseil municipal.

Le public en sera avisé par voie d’affichage classique.

VILLE DE SAINT-MEMMIE - ANNEE 2019

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L’EAU**

❶ PRESENTATION GENERALE

Le service de production et de distribution d'eau potable est de la compétence de la Commune de Saint-Memmie. Ce service est assuré en régie directe, et les investissements sont pris en charge par la Commune dans un budget annexe.

L’eau distribuée provient d’une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de désinfection.

La délibération n° 18.1747 du 14 Novembre 2018, a fixé les tarifs pour l’année 2019 ainsi :

Prix du m3 pour 0 à 1.000 m3/an	1.04 € HT
Prix du m3 au-delà de 1.000 m3/an	0.74 € HT
Participation préservation pour prélèvement de la ressource en eau	0.10 € HT/m3

Location annuelle d'un compteur :

Compteur de 15, 20 et 25	15.00 € HT
30 et 40	33.00 € HT
60 et 80	250.00 € HT
100	350.00 € HT

Travaux sur réseau :

Ouverture/fermeture de la bouche à clé	19.00 € HT
Dépose/repose d’un compteur	25.00 € HT
Vérification du compteur par jaugeage	74.00 € HT
Vérification du compteur par étalonnage	124.00 € HT

Tarifs des autres composants du prix de l’eau (non dépendants de la commune)

Redevance pollution domestique	0.22 € HT/m3
T.V.A.	5,5 %

② INDICATIONS TECHNIQUES

Point de prélèvement	Station de pompage Chemin du Bauchet
Nature des ressources utilisées	Nappe phréatique (à l'exclusion de toute eau de surface : lac, rivière,...)
Volume prélevé	441 117 m ³ du 01/01/2019 au 31/12/2019.
Nombre d'habitants	5 636 habitants au 1 ^{er} Janvier 2019
Nombre de branchements	1 565
Volume distribué	77 800 m ³ (consommation estimative du 1^{er} semestre 2019, le second semestre ayant été facturé par la Communauté d'agglomération de Châlons).
Longueur du réseau	32 km

③ DONNEES RELATIVES A LA QUALITE DE L'EAU

(Source : Agence Régionale de Santé Champagne Ardenne)

NITRATES

EVOLUTION DU TAUX

Années	Taux en mg/l	Années	Taux en mg/l
1987	35,9	2003	43,83
1988	39,2	2004	44,82
1989	40	2005	43,83
1990	37,5	2006	43,50
1991	38,1	2007	43,69
1992	36,7	2008	43,10
1993	35,2	2009	43,77
1994	37	2010	42,13
1995	40,4	2011	44,40
1996	39,5	2012	45,20
1997	40,5	2013	44,80
1998	40,3	2014	45,20
1999	42,5	2015	44,80
2000	41,6	2016	44,30
2001	43,2	2017	40,60
2002	43,68	2018	43,50
		2019	41,04

Si la teneur n'excède pas 50 milligrammes par litre, **l'eau est de qualité satisfaisante.**

BACTERIOLOGIE (12 analyses)

- Plus de 95% des résultats d'analyses sont conformes aux valeurs réglementaires : **eau de bonne qualité.**

PESTICIDES

- Teneur < à 0,1 µg/l) : **eau conforme**

FLUOR

- Teneur : 0,16 mg/l : **teneur faible en fluor.**(la teneur doit être inférieure à 1,5 mg/l)

DURETE

- Teneur : 23,80° F : **eau moyennement dure.** (Il n'existe pas de valeur réglementaire)

Avis sanitaire global : eau de bonne qualité.

④ RECOMMANDATIONS SANITAIRES

La dureté de l'eau représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau. Une eau dure est donc bonne pour la santé.
Par contre elle a tendance à entartrer vos appareils électroménagers, les chauffe - eau et les canalisations.

Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
Dans tous les cas, après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.
Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter le document joint à votre facture établi par l'Agence Régionale de Santé une fois par an, ou www.ars.champagne-ardenne.sante.fr.
Il est rappelé que les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement affichés à la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

⇒ **PREND** acte et **APPROUVE** le rapport annuel sur le service public d'eau potable de l'année 2019.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 25 Juin 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN